



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité



**Tremplin pour la transition écologique des PME**  
Liste des actions éligibles

Action	Type	Périmètre*	Aide max**	Unité
<b>Mes actions pour la lutte contre le changement climatique</b> (aide max totale dans cette catégorie = 50 000 €)				
Vous organiser pour réduire les émissions de gaz à effet de serre : élaborer une stratégie (démarche ACT® Etapes 1 à 5A)	Diagnostics et études	Hors entreprises industrielles (Pacte Industrie)	12 000	€
Evaluer votre stratégie de réduction des émissions de gaz à effet de serre (Evaluation ACT®)	Diagnostics et études		4 000	€
<b>Mes actions liées à la production de chaleur et de froid pour mon bâtiment existant</b>				
Géothermie sur champ de sondes et géostructures énergétiques	Investissement	Ne concerne que les régions suivantes : Bretagne, Occitanie, Nouvelle-Aquitaine, Auvergne Rhône Alpes, Corse, Bourgogne Franche-Comté, PACA (seulement Pays d'Arles), et les Outre-Mer.  (Hors Grand Est, Centre Val de Loire, Normandie, Pays de la Loire, Ile de France et Haut de France, PACA (sauf Pays d'Arles), car bénéficiant de Contrats Chaleur Renouvelable territoriaux (CCRT)).	1 000	€/MWh
Géothermie sur échangeurs compacts (corbeilles ou murs géothermiques)	Investissement		880	€/MWh
Géothermie sur eau de nappe, sur eau de mer et sur eaux usées	Investissement		500	€/MWh
Géocooling	Investissement		260	€/MWh
Pompe à chaleur (PAC) solaire eau/eau (surface capteurs max 25m2)	Investissement		760	€/MWh
Création ou extension d'un réseau de chaleur ou de froid	Investissement		390	€/mètre linéaire
Chaudière biomasse inférieure à 1200 MWh	Investissement	200 à 420	€/MWh	€/MWh solaire utile suivant zone géographique
Solaire thermique (surface capteurs max 25m2)	Investissement			
<b>Mes actions liées à l'économie circulaire et la gestion des déchets</b> (aide max totale dans cette catégorie = 50 000 €)				
Etat des lieux et proposition pour trier les déchets de bois, papier/carton, métaux, verre et plastiques ainsi que les fractions minérales et le plâtre	Diagnostics et études	Uniquement pour les entreprises dont le volume total de déchets produits est inférieur à 1100 l/semaine	3 000	€
Analyse de process pour la prévention des déchets (méthode Comptabilité des flux de matière MFCA)	Diagnostics et études		5 000	€
Diagnostic pour réduire les emballages ou remplacer des emballages plastiques par d'autres	Diagnostics et études		5 000	€
Bilan des matières entrantes et sortantes de l'entreprise (méthode Bilan matière)	Diagnostics et études		7 000	€
Récupération des eaux de pluie	Investissement	Limité à 30m3 de volume de cuve total	2 500	€/ 10m3 de cuve
Broyeur de végétaux	Investissement	Limité à 1 broyeur	5 000	€
Préparation des biodéchets : mise en place du tri, pré-collecte, formation du personnel, signalétique	Investissement	Uniquement pour les entreprises produisant moins de 5 t/an de biodéchets	6 000	€
Composteur en bac ou pavillon de compostage pour biodéchets	Investissement	Uniquement pour les entreprises produisant moins de 5 t/an de biodéchets	100 ou 2 000	€/bac ou €/pavillon
Soutien aux réparateurs : aide à l'investissement matériel et logiciels de réparations (hors matériel informatique, logiciels de gestion ou services)	Investissement	Uniquement pour les entreprises de la réparation (hors auto et vélo)	2 500	€
<b>Mes actions liées à l'écoconception et aux labellisations</b> (aide max totale dans cette catégorie = 50 000 €)				
Premiers pas éco-conception	Diagnostics et études		5 000	€
Certification ecolabel européen de produits ou services	Investissement	Secteurs disposant d'un référentiel opérationnel	2 000	€/produit ou service
Accompagnement à la labellisation Numérique responsable	Diagnostics et études		5 000	€
<b>Mes actions liées à l'isolation et la ventilation de mes serres chauffées maraichères ou horticoles ***</b> Activité ayant ces codes NAF spécifiques : section A (Produits de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche), Division 01 (Culture et production animale, chasse et services annexes), Groupe 01.1 (Cultures non permanentes), 01.2 (Cultures permanentes) ou 01.3 (Reproduction de plantes)				
Ecran thermique (horizontal au-dessus des cultures ou latéral)	Investissement	Opération respectant les conditions d'une des fiches CEE suivantes : - AGRI-EQ-102 (double écran thermique), - AGRI-EQ-104 (écrans thermiques latéraux)	3,5	€/m² (d'écran thermique)
Isolation des parois latérales	Investissement	Opération respectant les conditions de la fiche AGRI-EQ-107 (isolation des parois de serre)	2	€/m² (de paroi isolante)
Système de déshumidification avec air extérieur	Investissement	Opération respectant les conditions de la fiche AGRI-TH-119 (système de déshumidification avec air extérieur)	8	€/m² (de serres équipées)
Déshumidificateur thermodynamique pour serres	Investissement	Opération respectant les conditions de la fiche AGRI-TH-117 (déshumidificateur thermodynamique pour serres)	4	€/m² (de serres équipées)
<b>Mes actions liées à la mobilité durable</b> (aide max totale dans cette catégorie = 50 000 €) Des actions liées à la mobilité peuvent être financées sur le périmètre de Plans de Protection de l'Atmosphère en particulier dans les agglomérations montpelliéraine et parisienne, ainsi qu'en Martinique. Ces actions ont des règles particulières : le montant total de l'aide minimale est fixée à 3000€ au lieu de 5000€ et le financement des vélos cargos et à assistance électrique est de 40% maximum du montant total des investissements au lieu de 80%.				

Version du 15/09/2023

\* si pas de commentaire : toutes les PME sont éligibles

\*\* l'aide ne dépassera pas : 80% du montant total des investissements ou 60% pour les actions pour la lutte contre le changement climatique, 40% du montant total des investissements pour les actions liées à l'isolation et la ventilation des serres chauffées maraichères ou horticoles ou 40% pour les actions liées aux vélos cargos et à assistance électrique.

\*\*\* Les aides liées aux serres dépendent de la réglementation RGE Article 38 efficacité énergétique.